EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2015-2016

Laurentides

Québec

Le Plan d'action régional 2015-2016 est produit pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail par la Direction de la planification, du partenariat et de l'information sur le marché du travail des Laurentides en collaboration avec le Comité ad hoc interne formé pour l'année 2015-2016 et le Comité de gestion d'Emploi-Québec Laurentides.

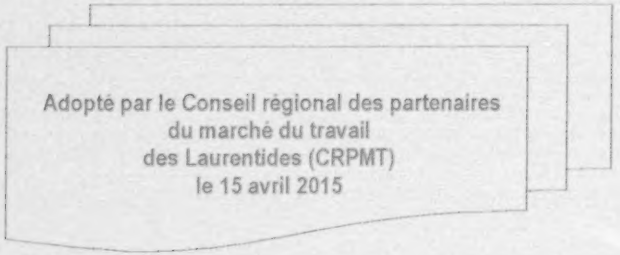

Direction

Hélène Ouellette, directrice DPPIMT

Analyse et rédaction

Claire Rigazio, conseillère à la planification

Avec la collaboration de :
Amar Dehiles, économiste
Régis Vivier, responsable de la planification budgétaire

Comité interne du PAR 2015-2016

Christelle Bourlard
Bénédicte Carouge
Lorraine Langlois
Sophie Lauzon

Soutien technique

Sylvie Bock, agente de secrétariat

Ce plan d'action régional d'Emploi-Québec peut être consulté sur le site Internet du Ministère :
http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/laurentides/

DÉPÔT LÉGAL (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN 978-2-550-73181-8
Bibliothèque et Archives Canada, 2015
ISSN 1916-4254
© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE **4**

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION **5**

MISSION 5
OFFRE DE SERVICE 5
LE CADRE DE GESTION 5
LE PARTENARIAT 6

LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL **7**

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL 7
LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL 13
LES PRINCIPAUX ENJEUX 13

LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS **15**

ORIENTATION 1 15
ORIENTATION 2 16
ORIENTATION 3 17
ORIENTATION 4 18
ORIENTATION 5 19
ORIENTATION 6 21
ORIENTATION 7 22
ORIENTATION 8 22

LES FACTEURS DE CONTINGENCE **23**

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES **24**

LES RESSOURCES FINANCIÈRES 24
LES RESSOURCES HUMAINES 25

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES **26**

ANNEXE A 27
LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES 27
ANNEXE B 28
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2015-2016 ... 28
ANNEXE C 30
RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS 30
ANNEXE D 32
COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL 32
DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES 32
ANNEXE E 34
BUREAUX EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES 34
ANNEXE F 35
BUREAUX SERVICES QUÉBEC 35

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE

Le Plan d'action régional (PAR) 2015-2016 en matière de main-d'œuvre et d'emploi ouvre un nouveau cycle de planification au sein duquel les orientations et les enjeux s'inscrivent sur un horizon de quatre ans. Tout en assurant une continuité avec les années dernières, les nouvelles actions prévues dans ce plan visent à répondre plus particulièrement aux défis actuels du marché du travail des Laurentides.

À cet égard, en matière de démographie, la région se positionne favorablement au sein du Québec. Ainsi, la croissance de la population en âge de travailler se poursuivra jusqu'en 2020 dans les Laurentides, alors que cette partie de la population a commencé à diminuer dès 2014 dans le reste de la province. Grâce à ces perspectives avantageuses et à une activité économique parmi les plus diversifiées, la région offre des possibilités intéressantes d'emploi.

Afin de s'assurer que la main-d'œuvre soit bien préparée à pourvoir les postes disponibles, Emploi-Québec Laurentides favorisera l'optimisation de la contribution au marché du travail des jeunes et des personnes sans emploi, notamment les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, et des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Nous axerons également nos interventions vers l'amélioration de l'adéquation entre les compétences des personnes en emploi et les besoins des entreprises, ainsi que la promotion de meilleures pratiques de gestion des ressources humaines favorisant le maintien en emploi d'une main-d'œuvre compétente et productive.

Pour ce faire, nous continuerons de miser sur la concertation et le partenariat malgré les changements importants affectant différentes instances régionales.

L'année 2015-2016 sera également marquée par de nombreux défis organisationnels visant à poursuivre l'amélioration continue de nos services, tout en contribuant aux mesures d'équilibre financier. C'est avec la collaboration de nos partenaires et du personnel d'Emploi-Québec Laurentides que nous pourrons mettre de l'avant des actions porteuses de sens pour nos clientèles et pour l'avenir de la région.

Par ailleurs, le Conseil régional des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec Laurentides continueront à contribuer aux actions du Conseil emploi métropole et à la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives gouvernementales. Les orientations s'inscrivent en cohérence avec la planification stratégique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celle de la Commission des partenaires du marché du travail.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à prendre connaissance du PAR 2015-2016. Celui-ci présente les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les stratégies retenues pour la présente année, de même que les résultats escomptés et les budgets disponibles pour offrir des services publics d'emploi aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises.

En terminant, nous souhaitons remercier nos partenaires ainsi que le personnel d'Emploi-Québec Laurentides pour leur engagement dans la mise en œuvre du PAR, au plus grand bénéfice des citoyennes et des citoyens des Laurentides.

STÉPHANE GAUTHIER
Président du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides

LISE GIROUX
Directrice régionale et secrétaire du Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides

LA MISSION D'EMPLOI-QUÉBEC, SON OFFRE DE SERVICE ET SON CADRE DE GESTION

MISSION

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté, dans une perspective de développement économique et social.

OFFRE DE SERVICE

Services publics d'emploi

Emploi-Québec contribue à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, de même qu'à la réduction des pertes d'emplois, du chômage et des obstacles à la création d'emplois. En plus d'offrir ses services universels à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec fournit des services d'emploi spécialisés s'adressant, d'une part, aux personnes devant surmonter des difficultés pour leur insertion ou leur maintien en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

Certaines pistes d'intervention du plan stratégique 2014-2018 découlent notamment des consultations menées à l'automne 2013 auprès du réseau d'Emploi-Québec sur le rôle des services publics d'emploi d'aujourd'hui et de demain. Leur mise en œuvre permettra à Emploi-Québec de continuer à diversifier son offre de service et à améliorer les résultats de ses mesures pour répondre aux besoins présents et à venir de ses clientèles, tout en misant sur ses forces organisationnelles et partenariales. L'ajout des lignes d'affaires de Services Québec, en vertu de l'union des forces des deux organisations, présente des avantages certains dont la mise en valeur se poursuivra au cours des prochaines années. De plus, le transfert d'activités ainsi que de professionnelles et de professionnels des services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) devrait permettre aux employeurs de bénéficier d'une porte d'entrée pour l'accès aux expertises développées par le personnel des deux ministères en matière de services aux entreprises et de gestion de la diversité.

Services de solidarité sociale

Conformément à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est responsable de la gestion des programmes d'aide financière de dernier recours. Elle a pour rôle de soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et de favoriser leur autonomie économique et sociale. Pour ce faire, elle mise sur la mobilisation et la participation à des activités facilitant leur insertion sociale et en emploi. Les services offerts s'inscrivent dans un parcours axé vers l'emploi, avec un accompagnement soutenu aux personnes qui en ont besoin pour le développement de leur employabilité et leur insertion au marché du travail.

Ainsi, Emploi-Québec collaborera à la réalisation de nouvelles initiatives visant une hausse du niveau et de la qualité de vie de la population québécoise.

LE CADRE DE GESTION

L'action d'Emploi-Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec. Celui-ci est fondé sur les résultats à l'égard des cibles et des objectifs relatifs aux services à fournir.

Le cadre de gestion d'Emploi-Québec est défini dans sa convention de performance et d'imputabilité[1]. Celle-ci précise notamment les indicateurs servant à l'établissement des cibles et à la reddition de comptes. Le plan d'action 2015-2016 contient des indicateurs de résultats ciblés permettant d'évaluer les résultats des interventions de l'organisation. Le plan d'action et le

1. http://emploiquebec.net/publications/pdf/00_etude_CPI2006.pdf.

rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec sont déposés à l'Assemblée nationale, puis rendus publics.

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens contient les engagements du Ministère en matière de qualité et d'amélioration continue des services offerts.

Le plan d'action régional servira de base à la reddition de comptes annuelle d'Emploi-Québec Laurentides. Un bilan de gestion annuel sera présenté au Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides.

LE PARTENARIAT

Les partenariats établis localement et régionalement par Emploi-Québec Laurentides au fil des ans contribuent au succès de ses interventions en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi, favorisant notamment l'inclusion sociale et économique d'un plus grand nombre de personnes.

En raison des changements apportés en matière de gouvernance régionale, la Direction régionale d'Emploi-Québec Laurentides doit explorer de nouvelles façons de définir, voire d'actualiser, les partenariats existants ou à venir. L'année 2015 sera une année de transition.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides est l'instance partenariale responsable de définir la problématique du marché du travail du territoire et de soumettre annuellement le plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Sa responsabilité porte sur la planification de stratégies régionales liées aux services publics d'emploi.

Emploi-Québec Laurentides œuvre en concertation avec d'autres partenaires, tels que la Conférence administrative régionale (CAR), dont la mission consiste à promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur le territoire, et le Forum régional des Laurentides Emploi-Québec – Ressources externes, qui regroupe les organismes communautaires en employabilité. Avec ceux-ci, elle partage des idées, des façons de faire et des priorités.

Emploi-Québec compte des partenaires qui offrent une activité ou un service préalablement défini. Parmi les principaux, mentionnons les partenaires du réseau de l'éducation, les centres locaux de développement (CLD), les carrefours jeunesse-emploi (CJE) et les organismes communautaires œuvrant en employabilité, dont quatre entreprises d'insertion, une entreprises adaptée ainsi qu'une entreprise d'entraînement.

De plus, la participation d'Emploi-Québec aux travaux de nombreux groupes, de comités ou de tables de concertation, témoigne de la vigueur du partenariat. Mentionnons, en guise d'exemples, sa participation au Comité de suivi de l'Entente sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides pour 2011-2015, à la Table emploi-immigration des Laurentides ainsi qu'à la Table d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées des Laurentides.

Mentionnons également une participation aux instances de concertation sectorielles telles que la Table régionale en transport terrestre avancé, la Table Forêt Laurentides, la Table de concertation sur les ressources humaines en aérospatiale des régions de Laval et des Laurentides, ainsi que la Table de concertation sur les ressources humaines en tourisme des Laurentides.

LA DÉMOGRAPHIE ET L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

LES TENDANCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

DÉMOGRAPHIE

La région des Laurentides compte 586 051 habitants au 1er juillet 2014, soit 7,1 % de la population totale du Québec (8 215 000). Elle se classe au 4e rang parmi les 17 régions administratives du Québec, pour la taille de sa population, derrière Montréal, la Montérégie et la Capitale-Nationale.

Les municipalités régionales de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville, Mirabel, Deux-Montagnes et La Rivière-du-Nord recensent plus de 73 % de la population de la région. Trois d'entre elles comptent plus de 100 000 habitants.

Population totale de la région des Laurentides par MRC, 2006-2036

	2006	2011	2014Pr	2020P	2036P
Laurentides	**518 664**	**566 683**	**586 051**	**630 839**	**723 587**
Thérèse-De Blainville	144 977	155 543	158 419	167 497	190 566
La Rivière-du-Nord	102 741	116 626	124 730	138 559	166 220
Deux-Montagnes	89 759	98 219	100 199	107 915	123 184
Mirabel	35 342	42 607	47 209	52 974	63 080
Les Laurentides	43 215	45 441	45 917	48 509	53 397
Les Pays-d'en-Haut	36 791	40 547	41 962	45 485	52 262
Antoine-Labelle	35 629	35 347	35 159	35 712	36 980
Argenteuil	30 210	32 353	32 456	34 189	37 898

Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

Pr : données provisoires - P : prévisions

Quant aux autres MRC, leur population varie entre 32 456 habitants pour la MRC d'Argenteuil et 45 917 habitants pour la MRC des Laurentides.

Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population des Laurentides croîtra de 27,7 % entre 2011 et 2036. Cette progression est largement supérieure à la moyenne provinciale (17,3 %) et se situe au troisième rang parmi les 17 régions administratives du Québec. Par ailleurs, les MRC qui sont situées au nord de la région connaîtront une croissance plus faible que celles situées au sud, à l'exception de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Croissance de la population des Laurentides par MRC, 2011-2036

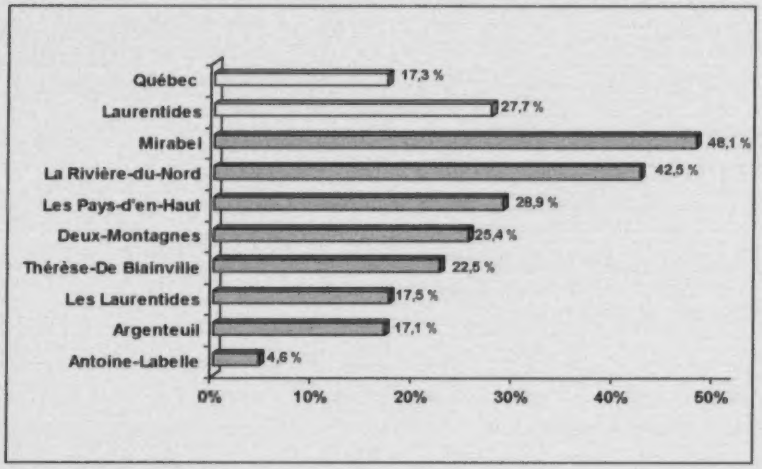

Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

Vieillissement important de la population des Laurentides

À l'instar du Québec, les MRC de la région des Laurentides connaîtront une transformation de la structure par âge de leur population.

Ainsi, la part des personnes de 65 ans et plus doublerait sur 25 années, passant de 14,3 % en 2011 à 27 % en 2036. Cette tendance sera davantage observable dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut, où les aînés représenteront plus de 37 % de la population totale, à l'horizon 2036.

Durant la même période, la part des individus âgés entre 20 et 64 ans devrait connaître une diminution sensible dans les Laurentides. Elle passera de 62,4 % en 2011 à 52,3 % en 2036.

Enfin, le poids démographique des jeunes de 19 ans et moins passera de 23,3 % en 2011 à 20,6 % en 2036 dans les Laurentides. Cependant, la proportion des jeunes dans les MRC situées plus au sud surpassera la moyenne provinciale, notamment celle de la MRC de Mirabel (26,1 %). Une tendance inverse est envisagée dans les MRC situées plus au nord.

	2011			2036		
	0-19	20-64	65+	0-19	20-64	65+
Québec	21,6 %	62,7 %	15,7 %	20,5 %	53,6 %	25,9 %
Laurentides	23,3 %	62,4 %	14,3 %	20,6 %	52,3 %	27,0 %
Thérèse-De Blainville	26,8 %	61,9 %	11,3 %	22,9 %	52,9 %	24,3 %
La Rivière-du-Nord	22,2 %	63,1 %	14,7 %	20,3 %	52,7 %	27,0 %
Deux-Montagnes	24,5 %	63,3 %	12,2 %	22,2 %	54,2 %	23,6 %
Mirabel	28,8 %	62,8 %	8,4 %	26,1 %	56,1 %	17,8 %
Les Laurentides	18,8 %	62,0 %	19,2 %	16,4 %	49,5 %	34,2 %
Les Pays-d'en-Haut	15,9 %	62,1 %	22,0 %	14,3 %	48,4 %	37,4 %
Antoine-Labelle	18,3 %	61,7 %	20,0 %	15,0 %	47,1 %	37,9 %
Argenteuil	19,9 %	61,5 %	18,7 %	16,9 %	50,2 %	32,8 %

Source : Institut de la statistique du Québec, traitement Emploi-Québec.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2014

Selon les données de l'*Enquête sur la population active*, en 2014, le nombre de personnes en emploi dans les Laurentides a diminué de 3,9 % par rapport à 2013. La région a connu une perte de 11 900 emplois (307 100 en 2013, contre 295 200 en 2014). Il s'agit là d'une première perte annuelle de l'emploi depuis 2008, qui a touché 4 100 emplois à temps plein et 7 800 emplois à temps partiel.

Cette évolution négative de l'emploi dans la région a fait reculer le taux d'emploi de 63,8 % à 60,6 %. Ce taux reste toutefois supérieur à celui du Québec (59,7 %).

Par ailleurs, le taux de chômage de la région s'établit à 7,1 % et demeure inférieur à la moyenne provinciale (7,7 %). Il a légèrement baissé (-0,1 %) par rapport à 2013. La diminution de la population active (population en emploi ou qui se cherche activement un emploi) de l'ordre de 4 % durant la même période explique cette baisse du taux de chômage[2].

Taux de chômage - Laurentides et ensemble du Québec, 2004-2014

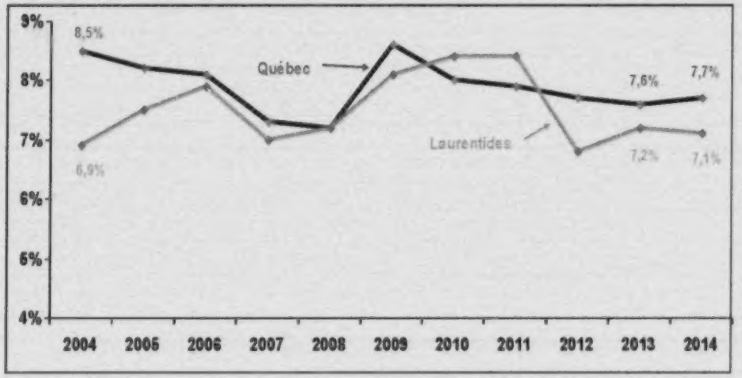

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

TENDANCES ET PERSPECTIVES SECTORIELLES

Comme au Québec, trois emplois sur quatre dans les Laurentides relèvent du secteur des services. Deux sous-secteurs, soit celui du commerce de gros et de détail (18,5 % de l'emploi total) et celui de la santé et de l'assistance sociale

2. Le taux de chômage étant le nombre de chômeurs sur la population active.

(13,2 % de l'emploi total), emploient près du tiers de la main-d'œuvre dans les Laurentides. La croissance démographique et le vieillissement de la population que connaît la région continueront de soutenir la demande de services, notamment ceux qui sont reliés à la consommation.

L'emploi par secteurs d'activité économique dans la région des Laurentides en 2014 (en milliers)

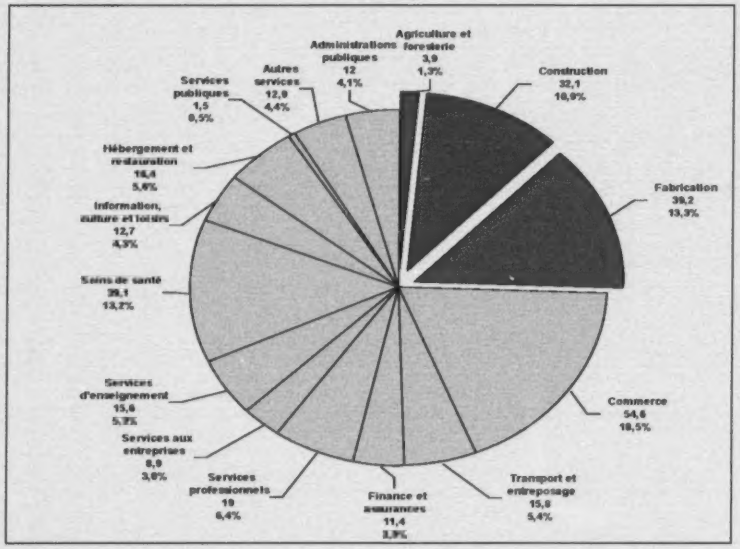

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Après avoir atteint un sommet historique en 2013 avec 33 700 emplois, l'emploi dans le secteur de la construction a reculé de 4,7 % au cours de l'année 2014, s'établissant à 32 100. Néanmoins, ce secteur d'activité demeure nettement plus présent dans la région que dans le reste du Québec (10,9 % versus 6,3 % des emplois).

Le secteur de la fabrication a connu un gain de 1 000 emplois en 2014, après avoir subi une perte de 2 200 emplois en 2013. Au total, 39 200 personnes habitant la région des Laurentides travaillent dans ce secteur. Les entreprises des sous-secteurs de la fabrication du matériel de transport, de la transformation alimentaire et de la transformation métallique sont les plus importants employeurs du secteur manufacturier dans la région des Laurentides.

Enfin, le nombre d'emplois dans le secteur primaire (agriculture et foresterie) a régressé (-1 600 emplois), passant de 5 500 en 2013 à 3 900 en 2014. Toutefois, les perspectives d'emploi restent positives à moyen terme, notamment dans le secteur forestier. En effet, la reprise du secteur de la construction résidentielle aux États-Unis et la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain devraient profiter aux entreprises sylvicoles et à celles de la transformation du bois, qui se concentrent davantage au nord de la région.

L'évolution de l'emploi par secteurs d'activité économique dans la région des Laurentides de 2013-2014

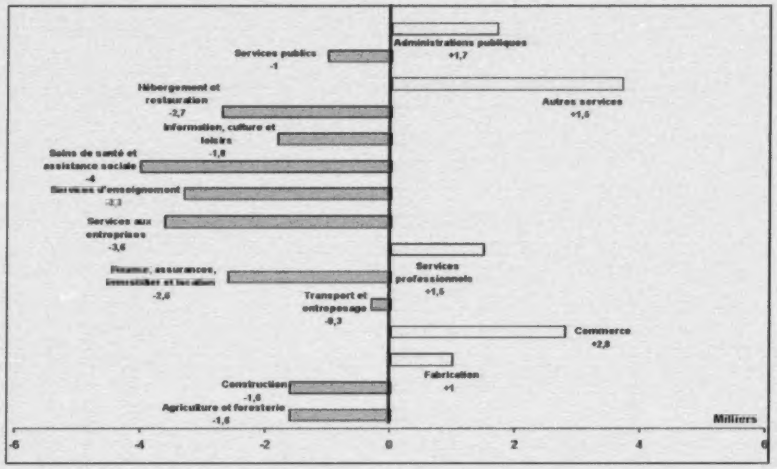

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

La région des Laurentides compte également trois créneaux d'excellence :

- La forêt : le créneau Signature Bois Laurentides rassemble des entreprises des secteurs de la sylviculture et celles de la transformation du bois qui misent sur l'excellence des activités durables et créent de la valeur ajoutée à chacune des étapes de fabrication des produits du bois.
- Le tourisme : la région est un chef de file en tourisme de villégiature quatre saisons, en tant que destination plein air au Québec offrant un réseau d'hébergement et des activités de loisir de niveau international.
- Le transport terrestre avancé : la région joue un rôle important dans ce secteur qui comprend, entre autres, les composantes et les procédés de fabrication de véhicules légers ou lourds à la fine pointe de la technologie en matière d'efficacité énergétique et les véhicules électriques. Elle compte un bassin de main-d'œuvre spécialisée, des entreprises d'assemblage de véhicules ou de fabrication de pièces et matériaux, ainsi que quatre centres d'expertise en transport terrestre avancé.

UN REGARD SUR DES GROUPES DE CLIENTÈLES

Les femmes

Entre 2013 et 2014, le nombre de femmes en emploi a connu une diminution (149 900 en 2013 par rapport à 134 900 en 2014), une première depuis 2008. Celle-ci s'est accompagnée d'une baisse du taux d'emploi (61,7 % à 56,9 %) et d'une hausse du taux de chômage (6,5 % à 6,9 %). Ainsi, bien que les femmes continuent de connaître un taux de chômage inférieur à celui des hommes (6,9 % vs 7,2 % en 2014), leur participation au marché du travail laurentien demeure sensiblement inférieure à celle des hommes, avec un taux d'activité de 61,1 % contre 69 % chez les hommes.

Au chapitre du travail à temps partiel, les femmes demeurent surreprésentées. Elles occupent les deux tiers des 54 500 postes à temps partiel dans les Laurentides.

L'emploi selon le sexe dans la région des Laurentides, 2013-2014

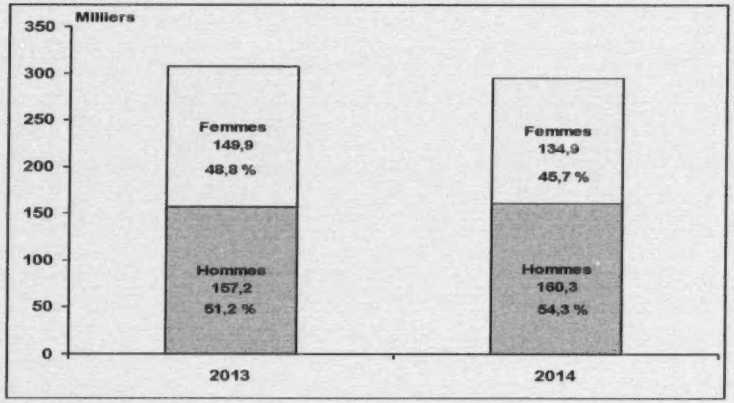

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Les jeunes de 15 à 24 ans

Le nombre de jeunes en emploi de 15 à 24 ans est passé de 44 900 à 37 200 entre 2013 et 2014, ce qui correspond à une baisse de 17,1 %. Durant la même période, le taux de chômage des jeunes a légèrement augmenté (15,1 % à 15,8 %) et demeure plus élevé que celui des 25 à 64 ans (5,8 % en 2014).

Les personnes expérimentées

Dans la région des Laurentides, la part relative des personnes de 55 ans et plus en emploi a presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 12,8 % en 2004 à 23,0 % en 2014. Leur taux de chômage demeure supérieur à celui des 25 à 54 ans (6,9 % comparativement à 5,2 %). Quant à la durée moyenne du chômage, celle des 55 ans et plus (37,5 semaines) est supérieure à celles des 25 à 54 ans (25,4 semaines) et des 15 à 24 ans (20 semaines).

L'emploi selon le groupe d'âge dans la région des Laurentides, 2013-2014

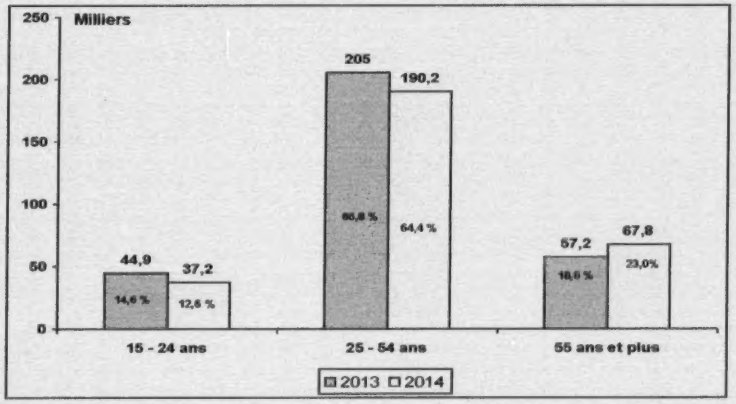

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, traitement Emploi-Québec.

Les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours

En décembre 2014, la région des Laurentides compte 20 602 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. Ceux-ci sont répartis comme suit :

- 8 241 prestataires sans contraintes à l'emploi
- 4 716 prestataires avec des contraintes temporaires à l'emploi
- 7 645 prestataires du Programme de la solidarité sociale

Le Programme de solidarité sociale comprend 7 222 personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et 423 conjoints sans contraintes sévères.

Prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours
Moyenne annuelle, 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014
La Rivière-du-Nord	5 786	6 002	6 086	6 042	6 146
Thérèse-De Blainville	2 974	2 997	3 023	3 108	3 157
Deux-Montagnes	2 645	2 634	2 611	2 640	2 650
Antoine-Labelle	2 519	2 485	2 455	2 434	2 374
Argenteuil	2 322	2 292	2 239	2 261	2 292
Les Laurentides	2 030	2 091	2 043	2 033	2 088
Les Pays-d'en-Haut	1 315	1 369	1 347	1 364	1 377
Mirabel	691	705	721	727	730
Laurentides	**20 282**	**20 575**	**20 525**	**20 609**	**20 814**

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les prestataires de l'aide sociale, soit ceux qui n'ont aucune contrainte à l'emploi ainsi que ceux présentant des contraintes temporaires à l'emploi, constituent le bassin traditionnel de la clientèle d'Emploi-Québec.

Au nombre de 6 961, les hommes représentent 53,7 % des prestataires, soit la majorité, tandis que les femmes sont au nombre de 5 996.

La présence des prestataires de 25 à 44 ans est prédominante, avec 42,3 %. Par ailleurs, les jeunes de moins de 25 ans constituent également un bassin non négligeable (1 716 personnes).

Dans les Laurentides, plus de six prestataires sur dix (63,4 %) n'ont pas terminé leurs études secondaires. À titre indicatif, selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, la proportion de personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires, dans l'ensemble de la région, correspond à 23,5 %.

Prestataires du Programme d'aide sociale par groupe d'âge
Décembre 2014

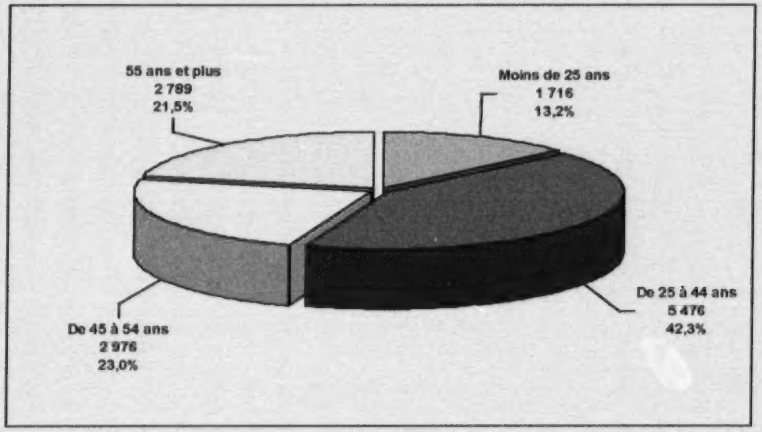

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Afin de continuer à remplir sa mission avec succès, Emploi-Québec devra poursuivre ses efforts en matière d'innovation et de diversification de ses modes de prestation de services pour répondre plus efficacement aux besoins de sa clientèle et relever les défis que posent l'évolution des environnements externe et interne ainsi que l'objectif gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire dès 2015-2016.

L'environnement interne d'Emploi-Québec sera affecté par de nombreux mouvements de personnel liés aux départs à la retraite, mais aussi par la règle gouvernementale relative au remplacement des personnes qui prennent leur retraite. Emploi-Québec bénéficie de l'expertise de Services Québec en matière d'accès aux services publics pour la population et les entreprises, tout particulièrement en matière de prestation électronique de services. De plus, le transfert récent d'activités et, dans certaines régions, de professionnelles et de professionnels des services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) permettra aux employeurs de bénéficier d'une porte d'entrée pour l'accès aux expertises des deux ministères en matière de services aux entreprises et de gestion de la diversité.

L'évolution du marché du travail entraînera des modifications dans la composition et les besoins de la clientèle d'Emploi-Québec. L'utilisation des modes de prestation électronique de services sera en hausse parmi la clientèle souhaitant se prévaloir de services et parmi les organisations publiques ou privées souhaitant élargir leur offre de service.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les trois grands enjeux auxquels Emploi-Québec doit faire face sont :

1. L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent.
2. L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale.
3. L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne.

Les enjeux et les orientations du Plan d'action 2014-2015 sont pour la plupart reconduits pour la prochaine année, compte tenu qu'ils reflètent l'évolution des environnements externe et interne et que le plan d'action 2015-2016 s'inscrit en cohérence avec les planifications stratégiques 2014-2018 d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail. Par ailleurs, Emploi-Québec avait tenu une série de consultations à l'automne de 2013 auprès de nombreux partenaires internes et de partenaires du marché du travail.

PREMIER ENJEU : L'ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET LES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS UN CONTEXTE OÙ LA RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE CHÔMAGE COEXISTENT

Selon les prévisions démographiques, le Québec connaîtra d'ici 2020 une diminution de la main-d'œuvre disponible, notamment en raison de nombreux départs à la retraite. Cette situation pourrait entraîner une rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs ou certaines régions. Les emplois à pourvoir entre 2013 et 2017 au Québec sont estimés à près de 725 400[3]. Par ailleurs, le Québec possède aussi des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail qui devront être mis à contribution.

La région des Laurentides dispose de quelques années pour s'adapter, comparativement aux autres régions du Québec. Toutefois, compte tenu que les entreprises feront face à une concurrence accrue des autres régions souhaitant se prévaloir de sa main-d'œuvre, la mobilisation des divers partenaires devra se poursuivre afin d'assurer l'intégration en emploi et la rétention d'un bassin de main-d'œuvre compétente. La région est aussi aux prises avec le vieillissement de sa main-d'œuvre, entre autres une part

3. MESS, Bulletin du sous-ministre, volume 1 – numéro 8, 29 janvier 2015, p. 1.

croissante de personnes de 55 ans et plus et des départs à la retraite qui pourraient atteindre 40 400 entre 2013 et 2017.

Dans un tel contexte, l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre est un enjeu primordial. Emploi-Québec poursuivra ses efforts soutenus visant à encourager les entreprises à accueillir des personnes sous-représentées sur le marché du travail, ou qui en sont éloignées pour des raisons liées à l'âge, à la présence d'un handicap, au manque d'expérience ou de compétences. Dans le même ordre d'idées, elle poursuivra ses efforts en vue de favoriser l'intégration au marché du travail des jeunes. Pour y parvenir, elle continuera de moduler son intervention pour favoriser l'intégration de ces clientèles au marché du travail.

DEUXIÈME ENJEU : L'AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES, LA GESTION RIGOUREUSE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA MOBILISATION POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE

En décembre 2014, dans la région, 12 957 personnes étaient prestataires du Programme d'aide sociale, dont 8 241 sans contraintes à l'emploi et 4 716 avec une contrainte temporaire[4]. La région compte aussi 7 645 personnes prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 7 222 personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et 423 conjoints sans contraintes sévères. Pour la région des Laurentides, à l'instar du reste du Québec, la prévention de la dépendance à l'aide financière de dernier recours de même que la mobilisation pour l'autonomie économique et l'inclusion sociale constitue un enjeu important.

Au cours des dernières années, Emploi-Québec Laurentides a collaboré activement aux efforts de mobilisation à l'égard de cet enjeu, par sa participation aux travaux du Groupe pour la solidarité (GPS) responsable de la mise en œuvre dans la région du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Emploi-Québec continuera de mettre de l'avant de nouvelles initiatives gouvernementales ou de collaborer à celles qui seront mises en place en la matière.

4. MESS, DSIG, statistique, mars 2015.

TROISIÈME ENJEU : L'ADAPTATION ORGANISATIONNELLE D'EMPLOI-QUÉBEC AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL, AINSI QU'AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

Ce troisième enjeu sous-entend qu'Emploi-Québec poursuivra ses efforts d'adaptation et d'optimisation de sa prestation de services afin d'en assurer la performance et la qualité. En ce sens, la participation des organismes communautaires en employabilité, des établissements scolaires et des entreprises constitue un incontournable pour soutenir et accompagner les personnes provenant des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Cet enjeu nécessite également qu'Emploi-Québec poursuive ses efforts, de concert avec ses partenaires, visant à hausser la persévérance aux mesures actives des participantes et des participants de même que le taux de retours en emploi à la fin d'une participation. La région des Laurentides s'assurera de la réalisation des moyens prévus par le plan d'action régional de persévérance aux mesures actives d'emploi[5].

5. Emploi-Québec Laurentides, DSO, *Persévérance aux mesures actives d'emploi, plan d'action régional*, octobre 2014.

LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Emploi-Québec structurera ses interventions autour de huit grandes orientations qui permettront de répondre aux principaux enjeux.

Ces orientations sont en cohérence avec les planifications stratégiques du Ministère et de la Commission des partenaires du marché du travail. La région a convenu des actions permettant de les concrétiser.

ENJEU 1

L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent

Compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre et de la rareté anticipée de certaines compétences requises pour répondre aux besoins des entreprises, cet enjeu est stratégique pour le marché du travail et la croissance économique du Québec.

ORIENTATION 1

ACCÉLÉRER L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES PRÊTES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides favorisera une intégration rapide sur le marché du travail du plus grand nombre de personnes prêtes à occuper un emploi.

Axe d'intervention 1.1 : Une information sur le marché du travail facilement accessible et adaptée aux besoins des différents utilisateurs

Emploi-Québec Laurentides produira une information sur le marché du travail conviviale et davantage adaptée aux besoins de ses utilisateurs.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.1.1 Optimiser la fonction Soutien à la démarche-client, notamment dans la salle multiservice.

1.1.2 Renforcer la production d'une information locale et régionale sur le marché du travail de qualité adaptée aux besoins des clientèles et des partenaires afin d'en maximiser l'utilité.

1.1.3 Accroître la diffusion ciblée de l'information sur le marché du travail, notamment auprès des jeunes, pour les guider en matière d'orientation professionnelle, dans la perspective d'adéquation formation-emploi compétence.

1.1.4 Adapter le processus d'estimation des besoins de formation de la main-d'œuvre, en s'assurant de la collaboration du personnel, des employeurs et des partenaires, et en tenant compte des besoins du marché du travail.

Axe d'intervention 1.2 : Des services de placement et de soutien à la recherche d'emploi pour l'insertion en emploi

Emploi-Québec Laurentides offrira des services de soutien au placement et d'emploi adaptés à ses clientèles.

Elle misera sur les actions suivantes:

1.2.1 Faire la promotion et le suivi auprès des employeurs, des chercheurs d'emploi et des étudiants des services de Placement en ligne d'Emploi-Québec afin qu'ils aient recours à ce service de façon systématique.

1.2.2 Faire connaître localement les outils tels que le parcours personnalisé en ligne *Chercher un emploi*.

1.2.3 Poursuivre le développement d'initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et chercheurs d'emploi.

Axe d'intervention 1.3 : L'intervention auprès des personnes qui ont besoin d'une aide ou d'une formation d'appoint

Emploi-Québec Laurentides contribuera à répondre aux besoins en matière de développement des compétences des personnes sans emploi.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.3.1 Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention renforcée, notamment auprès des personnes nouvellement inscrites à l'aide financière de dernier recours en vue de favoriser leur insertion au marché du travail.

1.3.2 Offrir des services d'aide à l'emploi, de concert avec les organismes communautaires en employabilité, aux personnes prêtes à occuper un emploi.

1.3.3 Offrir des services d'emploi adaptés aux prestataires de l'assurance-emploi pour lesquels une intervention d'Emploi-Québec est nécessaire pour leur réintégration au marché du travail.

1.3.4 Poursuivre les arrimages entre les services d'Emploi-Québec et ceux des comités de reclassement pour venir en aide aux personnes nouvellement mises à pied.

Axe d'intervention 1.4 : Le soutien à la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre

Emploi-Québec Laurentides contribuera à soutenir la mobilité intrarégionale et interrégionale de la main-d'œuvre.

Elle misera sur les actions suivantes :

1.4.1 S'approprier et faire connaître les mécanismes d'échanges intrarégionaux et interrégionaux afin d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, incluant les créneaux d'excellence.

1.4.2 Collaborer, en accord avec les priorités d'intervention d'Emploi-Québec, à la concrétisation dans la région de plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre et à la poursuite du plan d'action 2013-2015 du Conseil emploi métropole en matière d'intégration des personnes immigrantes.

1.4.3 Poursuivre les travaux de la Table emploi-immigration Laurentides en vue de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante.

1.4.4 Encourager les initiatives visant à prolonger la durée de travail de la main-d'œuvre saisonnière, entre autres par une plus grande complémentarité entre les secteurs d'activité.

ORIENTATION 2

FAVORISER L'INSERTION EN EMPLOI DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec favorisera la mobilisation et l'intégration en emploi des personnes prestataires d'assistance sociale, ainsi que des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Axe d'intervention 2.1 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles présentant des obstacles à l'emploi

Emploi-Québec Laurentides verra à soutenir les personnes ou les groupes à risque d'exclusion ou de pauvreté présentant des obstacles à l'emploi, tels qu'une faible scolarisation, en vue de leur intégration ou de leur réintégration au marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.1.1 Renforcer la mise en place d'approches proactives auprès des personnes prestataires d'aide sociale, en favorisant tout particulièrement l'accès aux services publics d'emploi.

2.1.2 Offrir, en collaboration avec nos partenaires, un accompagnement soutenu aux personnes éloignées du marché du travail ou à celles qui sont les plus vulnérables sur le plan de l'emploi, afin de favoriser leur participation assidue aux mesures, augmentant ainsi leurs possibilités d'emploi.

2.1.3 Continuer d'offrir des services de préparation et d'accompagnement qui répondent aux besoins particuliers des jeunes, des femmes, des personnes de 55 ans et plus, des personnes immigrantes, des personnes handicapées, des adultes judiciarisés, tels qu'ils sont décrits dans les stratégies d'intervention d'Emploi-Québec ou du gouvernement.

2.1.4 Accentuer, en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi, les interventions auprès des jeunes plus vulnérables sur le plan de l'emploi pour les inciter à s'engager dans un parcours vers l'emploi.

Axe d'intervention 2.2 : Des interventions proactives d'aide au placement adaptées aux besoins des différentes clientèles

Emploi-Québec Laurentides contribue à la mise en œuvre de stratégies s'adressant à des clientèles défavorisées sur le plan de l'emploi.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.2.1 Poursuivre la mise en œuvre des stratégies d'Emploi-Québec visant la main-d'œuvre féminine et les personnes expérimentées, ainsi que la collaboration aux stratégies gouvernementales pour les jeunes, les personnes handicapées, les personnes judiciarisées adultes et les personnes immigrantes.

2.2.2 Participer à la réflexion et aux travaux pouvant entourer le renouvellement de stratégies.

2.2.3 Renforcer l'aide au placement à la suite de la participation à certaines mesures actives.

Axe d'intervention 2.3 : L'accompagnement des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée

Emploi-Québec intensifiera ses efforts destinés à sensibiliser les entreprises à l'intérêt que représente le recours aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail. Elle concentrera davantage son soutien aux entreprises pour l'intégration et la rétention en emploi de toutes ces clientèles.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

2.3.1 Afin de promouvoir et de soutenir le recrutement et le maintien en emploi des clientèles sous-représentées sur le marché du travail, faciliter l'arrimage entre les entreprises et les chercheuses et chercheurs d'emploi.

2.3.2 Maximiser l'utilisation des mesures et des services pour s'assurer d'une intégration en emploi réussie de la clientèle présentant des obstacles plus importants.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À STRUCTURER ET À ADAPTER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES, FAVORISANT AINSI UNE AMÉLIORATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Emploi-Québec Laurentides misera sur sa force d'intervention auprès des entreprises pour les aider à adapter leurs modes de gestion des ressources humaines (GRH) et à améliorer leur productivité afin de demeurer performantes et attractives.

Axe d'intervention 3.1 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail

Emploi-Québec Laurentides accentuera son soutien en gestion des ressources humaines (GRH) tout en s'inspirant des bonnes pratiques développées et adaptées aux réalités changeantes du marché du travail.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

3.1.1 Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) des entreprises, en apportant une aide-conseil et une aide financière dans une perspective innovante, en lien avec les nouvelles réalités du marché du travail.

3.1.2 Aider prioritairement les PME qui n'ont jamais bénéficié des services d'Emploi-Québec à mettre en place, à améliorer ou à renforcer leur dispositif de gestion des ressources humaines.

3.1.3 Poursuivre la collaboration avec les partenaires, notamment le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et le réseau de l'éducation pour une intervention concertée auprès des entreprises.

Axe d'intervention 3.2 : La collaboration aux stratégies sectorielles

Emploi-Québec Laurentides développera une expertise de pointe sur les secteurs d'activité économique de son territoire et contribuera à la réalisation, dans la région, des plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre et du Conseil emploi métropole. Emploi-Québec participera aussi, dans le cadre de sa mission, au développement de secteurs prometteurs et créateurs d'emplois, grâce à un soutien aux grands projets industriels et aux projets économiques d'envergure, le cas échéant.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

3.2.1 Poursuivre le développement des connaissances sur les caractéristiques et les besoins en matière de main-d'œuvre des entreprises, dans les secteurs d'activité économique de la région, en collaborant avec les différents acteurs, notamment les comités sectoriels.

3.2.2 Collaborer, avec les partenaires, à la mise en œuvre des stratégies d'intervention appropriées afin d'attirer, de maintenir, de développer et de mobiliser la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour la région, incluant les créneaux d'excellence.

3.2.3 Collaborer aux projets de développement des créneaux d'excellence dans la région, pour les volets liés à la mission d'Emploi-Québec.

3.2.4 Contribuer, dans le cadre de sa mission, à la mise en place de nouvelles stratégies gouvernementales telles que la Stratégie d'accélération des projets d'entreprises performantes PerforME et la Stratégie de développement de la filière québécoise en aluminium.

ORIENTATION 4

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Emploi-Québec Laurentides contribuera au développement, à la reconnaissance et à la pleine utilisation des compétences de la main-d'œuvre, par l'entremise de ses aides-conseils, des mesures de son coffre à outils et de l'initiative Investissement-compétences d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.

Axe d'intervention 4.1 : La reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre sans emploi dont le manque de qualifications représente un obstacle à l'intégration en emploi

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les personnes faisant face à des difficultés d'intégration en emploi dans leur démarche en vue de la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre ou encore auprès du réseau de l'éducation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

4.1.1 Informer et diriger les personnes qui veulent faire reconnaître leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre.

4.1.2 Soutenir la démarche des personnes désirant faire reconnaître leurs compétences, par l'entremise des services de reconnaissance des acquis et des compétences du réseau de l'éducation.

4.1.3 Contribuer à la mise en œuvre, dans la région, des pistes d'action qui pourraient découler des travaux de la Table interministérielle sur l'emploi et la formation.

4.1.4 Collaborer, le cas échéant, à une nouvelle politique nationale d'éducation des adultes et de la formation continue, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Axe d'intervention 4.2 : Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi, notamment auprès des travailleuses et des travailleurs faiblement qualifiés dont le manque de qualifications représente un obstacle au maintien en emploi

Emploi-Québec Laurentides soutiendra les entreprises dans leurs démarches en vue de la reconnaissance des acquis et des compétences de leur personnel, mais aussi en matière de gestion de la formation.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

4.2.1 Soutenir les entreprises dans leur processus de gestion de la formation.

4.2.2 Soutenir les efforts en matière de formation de la main-d'œuvre en emploi faiblement qualifiée, ainsi qu'auprès des personnes à risque de perdre leur emploi.

4.2.3 Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative Investissement-compétences, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail.

4.2.4 Sensibiliser la main-d'œuvre en emploi à l'importance de la formation continue.

ENJEU 2

L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale

Compte tenu que le soutien financier aux personnes et aux familles démunies est au cœur de nos services de solidarité sociale et que la clientèle de l'aide financière de dernier recours représente un bassin de main-d'œuvre sous-représenté sur le marché du travail, aider cette clientèle à acquérir les qualifications requises pour améliorer son autonomie financière.

ORIENTATION 5

INTERVENIR DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, TOUT EN ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ADMISES AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Plusieurs prestataires de l'assistance sociale pourraient occuper un emploi si les obstacles à leur parcours étaient atténués. À cet égard, les services de solidarité sociale et d'emploi jouent un rôle important dans la mobilisation des personnes prestataires. Ainsi, des services renforcés d'accompagnement et de suivi leur sont offerts au besoin et de nouvelles approches proactives peuvent être adoptées afin de favoriser le développement des compétences de cette clientèle et son intégration sur le marché du travail.

Axe d'intervention 5.1 : Le soutien et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours, dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi

Emploi-Québec Laurentides accompagnera les prestataires d'une aide financière de dernier recours dans leur démarche d'insertion sociale et en

emploi, par ses interventions visant le développement de leur pré-employabilité ou de leur employabilité.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

5.1.1 Optimiser les interventions des services d'emploi, notamment auprès des nouveaux demandeurs.

5.1.2 Poursuivre les suivis nécessaires à l'intégration en emploi de la clientèle.

5.1.3 Soutenir et accompagner la clientèle prestataire dans ses démarches d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail, notamment les jeunes.

5.1.4 Renforcer les liens avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et d'autres organismes en vue de favoriser l'action concertée et complémentaire.

Axe d'intervention 5.2 : La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*[6], promeut l'emploi comme principal moyen de briser l'isolement et de se sortir de la pauvreté. Ce plan contient diverses mesures de soutien financier pour les familles et les personnes démunies.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions suivantes :

5.2.1 Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 et participer à la réflexion en vue d'un troisième plan d'action.

5.2.1.1 Collaborer à la réalisation des actions sous la responsabilité d'Emploi-Québec dans le cadre de la nouvelle *Politique de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir,* et au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020[7].

Axe d'intervention 5.3 : Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies, conformément au cadre législatif et réglementaire

Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies ou ayant des difficultés particulières est attribué en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et de son règlement afférent.

Emploi-Québec Laurentides misera sur les actions particulières suivantes :

5.3.1 Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies provenant des programmes d'aide financière de dernier recours, dans le respect des principes d'équité.

5.3.2 Assurer un traitement optimisé des nouvelles demandes d'assistance sociale, dans le respect du délai prescrit.

Axe d'intervention 5.4 : La saine gestion des fonds publics

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts d'optimisation en matière d'utilisation rigoureuse, efficace et efficiente, des fonds régionaux à sa disposition en s'appuyant, notamment, sur la production d'une information de gestion et sur le marché du travail pointue et disponible en temps voulu.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

5.4.1 Administrer les fonds publics avec rigueur, efficacité et efficience, en fonction de la mission d'Emploi-Québec.

5.4.2 Produire de l'information de gestion ainsi que de l'information sur le marché du travail pour soutenir la prise de décisions aux niveaux stratégique et opérationnel.

6. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_de_lutte_2010-2015_Faits_%20saillants.pdf.

7. MSSS, Direction des communications (2014), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, 68 p. http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-846-02W.pdf.

ENJEU 3

L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne

Compte tenu de l'évolution du marché du travail, des besoins de la clientèle et de l'environnement organisationnel, cet enjeu implique qu'Emploi-Québec poursuive l'adaptation et l'optimisation de sa prestation de services.

ORIENTATION 6

POURSUIVRE L'ADAPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES, L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC ET L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts en matière de développement de l'expertise de son personnel et de la diversification de ses modes de prestation de services, grâce aux occasions qui se présentent à elle, telle la mise en commun de ses forces avec celles de Services Québec.

Axe d'intervention 6.1 : L'adaptation de la prestation de services aux besoins de la clientèle, dont la diversification des modes de prestation

Emploi-Québec Laurentides poursuivra l'adaptation et la diversification de sa prestation de services en fonction des besoins de sa clientèle.
Elle misera sur les stratégies et les actions particulières suivantes :

6.1.1 Former le personnel lors de l'implantation des nouveaux modes de prestation de services.

6.1.2 Informer la clientèle et les partenaires des nouveaux modes de prestation de services qui seront retenus.

Axe d'intervention 6.2 : La contribution au développement d'un nouveau modèle de présence territoriale en lien avec l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services

Emploi-Québec Laurentides poursuivra le déploiement sur son territoire du nouveau modèle de présence gouvernementale visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services, grâce à l'union de ses forces avec celles de Services Québec, ainsi que de ses forces et de celles du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en matière de services aux entreprises.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

6.2.1 Poursuivre les travaux visant à optimiser l'organisation territoriale de la prestation de services dans la région, tout en maintenant la proximité d'accès pour la clientèle.

6.2.2 Collaborer aux travaux de simplification des processus administratifs pour les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises.

Axe d'intervention 6.3 : Le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines

Emploi-Québec Laurentides assurera une saine gestion de ses ressources humaines.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

6.3.1 Poursuivre la mise en œuvre de la démarche de qualité de vie au travail qui vise à mettre la santé des personnes au cœur des préoccupations.

6.3.2 Mettre à jour la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et en favoriser la mise en commun pour une meilleure planification.

6.3.3 Poursuivre le développement des compétences du personnel afin de maintenir et de développer l'expertise en regard des nouvelles réalités du marché du travail et de l'évolution de nos pratiques.

ORIENTATION 7

AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de la contribution de l'ensemble de ses partenaires locaux et régionaux afin de favoriser une meilleure adéquation emploi-formation-compétences, la persévérance aux mesures actives d'emploi de ses participantes et de ses participants, ainsi que leur intégration réussie au marché du travail à la fin d'une participation.

Axe d'intervention 7.1 : Le soutien des partenaires à l'intégration réussie des personnes au marché du travail

Emploi-Québec Laurentides s'assurera de l'apport du partenariat, aux niveaux local et régional.

Elle misera sur les actions particulières suivantes :

7.1.1 Partager l'expertise et les connaissances mutuelles afin de favoriser une compréhension commune des perspectives et des défis de la région avec les partenaires.

7.1.2 Favoriser la concertation avec les organismes communautaires œuvrant en employabilité, les établissements de formation et les entreprises, afin de mettre en place des pratiques novatrices et gagnantes et d'améliorer la persévérance et la réussite des participantes et des participants aux mesures d'emploi, pour leur intégration au marché du travail.

ORIENTATION 8

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Emploi-Québec Laurentides poursuivra ses efforts visant l'amélioration de la performance de ses interventions d'emploi, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, et veillera à fournir de l'information sur le marché du travail de qualité et en temps voulu aux intervenantes et aux intervenants qui oeuvrent auprès des clientèles.

Axe d'intervention 8.1 : La collaboration des partenaires concernés pour l'appui à la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives

Emploi-Québec Laurentides poursuivra la mise en œuvre des actions retenues dans le Plan d'action régional pour la persévérance aux mesures actives d'emploi.

Elle misera sur les actions suivantes :

8.1.1 Réaliser, en collaboration avec les organismes communautaires œuvrant en employabilité et les établissements de formation de la région, les actions et les priorités retenues dans le Plan d'action régional 2015-2016 pour la persévérance aux mesures actives d'Emploi-Québec.

8.1.2 Offrir, en collaboration avec les partenaires, un accompagnement plus soutenu aux personnes éloignées du marché du travail, afin de réduire les taux d'abandon aux mesures.

Axe d'intervention 8.2 : L'intégration adéquate de l'information sur le marché du travail dans l'organisation du travail des intervenantes et des intervenants et dans le processus de prise de décision

Emploi-Québec Laurentides s'assurera que les intervenantes et les intervenants prennent en compte systématiquement l'IMT dans l'accomplissement de leurs tâches et lors de la prise de décision.

Elle misera sur les actions suivantes :

8.2.1 Favoriser l'utilisation systématique de l'IMT par le personnel de la région oeuvrant auprès des clientèles.

8.2.2 Documenter, avec les utilisateurs, leurs besoins en matière d'IMT et les retombées de son utilisation.

8.2.3 Communiquer régulièrement l'évolution actuelle et prévisible du marché du travail, tant à l'interne qu'à l'externe, auprès de nos partenaires.

Axe d'intervention 8.3 : L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises

Emploi-Québec Laurentides poursuivra les efforts déjà entrepris dans ce dossier.

Elle misera sur les actions suivantes :

8.3.1 Renforcer l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises, en vue de favoriser l'action concertée en faveur de l'embauche de nos clientèles pour répondre aux besoins des employeurs.

8.3.2 Élaborer et optimiser des outils communs de partage d'information.

Axe d'intervention 8.4 : L'amélioration de la gestion par résultats

Emploi-Québec collaborera aux travaux visant une amélioration continue de la gestion par résultats.

Elle misera sur l'action suivante :

8.4.1 Poursuivre la production d'outils d'aide à la décision facilitant le travail du personnel et l'atteinte des cibles de résultats.

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Bien que le plan d'action régional ait été soigneusement élaboré, certains facteurs externes difficilement prévisibles peuvent influer sur les résultats.

Parmi ces facteurs, il pourrait y avoir l'état réel du marché du travail au cours de l'année 2015-2016.

LES RESSOURCES D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Emploi-Québec est dotée d'un budget d'intervention annuel pour offrir les services publics d'emploi établis en fonction des ententes avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont convenues en tenant compte du budget accordé. Emploi-Québec dispose également d'un budget pour assurer le versement de l'aide financière de dernier recours et pour offrir d'autres programmes particuliers liés aux services de solidarité sociale.

L'importance des ressources mises à la disposition d'Emploi-Québec conditionne l'ampleur de ses interventions. Le présent plan d'action en tient donc compte, notamment en ce qui concerne les cibles de résultats à atteindre pour les services publics d'emploi.

LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. Le budget initial s'élève à 33 832 100 $ pour l'année 2015-2016, auquel s'ajoute une somme de 4 766 500 $ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) ainsi que des sommes additionnelles pour réaliser des projets particuliers approuvés par le Conseil emploi métropole (CEM), des projets économiques d'envergure approuvés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ainsi que deux enveloppes additionnelles dédiées à la mesure *Initiative ciblée travailleurs âgés* (34 894 $) et aux projets économiques d'envergure (881 938 $).

On estime ainsi à 39 515 432 $ le budget total de la région en 2015-2016.

Le budget 2015-2016 comprend des crédits de 30 796 938 $ en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) et de l'Entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail 2014-2020. Les crédits liés à la première entente doivent être utilisés pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi ou pour les mesures de soutien au Service national de placement. Les crédits liés à la deuxième entente visent les mesures et les services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre pour les personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi et pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de formation de base ou qui sont sans qualifications reconnues.

LA RÉPARTITION DU BUDGET D'INTERVENTION

Le budget initial d'intervention de 33 832 100 $ du Fonds de développement du marché du travail est réparti entre le Service aux entreprises des Laurentides, les CLE et le bureau régional. La répartition tient compte de l'importance, pour chaque territoire de municipalité régionale de comté, de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre qui pourraient se traduire par des pertes d'emplois.

Le budget alloué à chacun des CLE est ensuite adapté pour tenir compte des sommes additionnelles en vertu de l'Entente sur le marché du travail (EMT).

Ainsi, chaque unité administrative d'Emploi-Québec Laurentides reçoit en début d'année un budget lui permettant d'offrir les mesures et des services qui relèvent de sa responsabilité. Chaque unité est responsable d'élaborer sa planification budgétaire et opérationnelle et de décider du choix des mesures et des services qui lui permettront de concrétiser les objectifs du plan d'action régional et d'atteindre les cibles de résultats.

Le Conseil régional est informé du suivi de la situation budgétaire et des résultats des interventions lors de ses rencontres régulières.

LES RESSOURCES HUMAINES

Par son engagement, le personnel constitue un acteur de première ligne dans le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre, ainsi que dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Plus de 240 employés, dont 11 gestionnaires, assurent la prestation de services dans la région.

Le réseau d'Emploi-Québec Laurentides est composé d'un bureau régional situé à Saint-Jérôme, de huit centres locaux d'emploi (CLE), soit un par MRC, d'un point de service situé à Rivière-Rouge (secteur L'Annonciation), du Service régional de la conformité et des enquêtes (SRCE) situé à Mirabel et du Service régional des demandes d'aide financière qui relève du directeur du CLE de Saint-Jérôme.

Chaque CLE est responsable d'offrir des services d'emploi et de solidarité sociale à sa clientèle ainsi que des services de renseignements généraux sur les services gouvernementaux et des services liés au Registre de l'état civil ainsi qu'au Registre foncier, par l'entremise des lignes d'affaires de Services Québec, qui se sont ajoutées à l'automne 2013 grâce à l'union des forces des deux organisations. Ces nouvelles lignes d'affaires sont actuellement offertes dans quatre municipalités, soit Saint-Eustache, Lachute, Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Dans la région, toutes les demandes d'aide financière de dernier recours sont analysées par le CLE de Saint-Jérôme. Les dossiers acceptés sont ensuite pris en charge et gérés par le CLE de proximité des personnes prestataires, ou encore par le CLE de Sainte-Adèle, si elles ont des contraintes sévères à l'emploi. Depuis avril 2015, le CLE de Saint-Jérôme administre les dossiers des prestataires sans contraintes et avec contraintes temporaires du CLE de Lachute. Depuis juin 2015, le CLE de Sainte-Agathe administre les dossiers des prestataires sans contraintes et avec contraintes temporaires des CLE de Mont-Laurier et de Sainte-Adèle. Le CLE de Sainte-Adèle traite toutes les demandes de prestations spéciales.

Pour terminer, le Service aux entreprises des Laurentides relève de la responsabilité de la directrice des CLE de Sainte-Thérèse et de Mirabel.

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

UN CONSEIL ENGAGÉ

La responsabilité première du Conseil régional consiste à s'assurer de la réalisation du présent plan d'action régional (PAR) en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par ailleurs, les membres souhaitent porter une attention particulière, pour l'année 2015-2016, aux préoccupations suivantes :

- Favoriser les interventions contribuant à la persévérance aux mesures actives d'emploi, en vue de maximiser l'intégration durable en emploi des participantes et des participants.
- En fonction des missions de chacun, exercer une action concertée avec l'ensemble des partenaires économiques afin de contribuer à la vitalité des petites et des moyennes entreprises du territoire des Laurentides.
- Optimiser les interventions auprès des clientèles plus éloignées en faveur de leur intégration et leur maintien en emploi.

UN FONDS D'INITIATIVES

Dans une perspective de développement et d'innovation, le Conseil régional dispose d'un fonds pour promouvoir des initiatives qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du PAR. Ce fonds vise à soutenir des projets qui proposent des activités ou des interventions qui ne sont pas offertes actuellement par Emploi-Québec Laurentides et ses partenaires et qui pourraient répondre aux besoins de certains groupes d'individus « éloignés du marché du travail », notamment les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours ou les personnes présentant des obstacles à l'emploi.

Les projets déposés doivent respecter le cadre normatif des mesures et des services d'Emploi-Québec et prévoir la collaboration d'un ou de plusieurs centres locaux d'emploi des Laurentides. Les projets admissibles sont évalués en fonction des critères retenus dans le document *Modalités de gestion 2015-2016.*

Par le Fonds d'initiatives, **le Conseil régional contribue à la mise en place de projets innovants qui favorisent l'intégration ou le retour en emploi des personnes éloignées du marché du travail**, en vue d'assurer un meilleur équilibre du marché du travail.

UNE PRÉSENCE DANS LA COLLECTIVITÉ

Que ce soit en lien avec des lois qui le prévoient ou sur la base d'un partenariat à établir, la présence du Conseil est à la fois requise et sollicitée au sein de plusieurs organismes. Ainsi, le Conseil est représenté et actif au sein des conseils d'administration du Collège Lionel-Groulx et du Cégep de Saint-Jérôme, du Forum régional des Laurentides Emploi-Québec-Ressources externes et de la Table régionale emploi-immigration des Laurentides.

Selon le contexte et en lien avec l'évolution du marché du travail, d'autres groupes de travail peuvent se voir confier des mandats d'analyse, de veille stratégique, de réflexion, de prises de position ou d'actions.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) est préoccupé par l'abolition de quelques instances dans la région ayant une vision régionale. Dans ce contexte, Emploi-Québec et le Conseil régional exerceront en 2015-2016 une vigie à l'égard de l'ensemble des changements en cours pouvant affecter la concertation régionale et le partenariat dans les Laurentides.

LES SERVICES OFFERTS PAR EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

LES SERVICES UNIVERSELS

Ces services sont offerts à l'ensemble de la population, aux personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi et aux entreprises. Il s'agit de services :

- ✓ d'information sur le marché du travail (IMT);
- ✓ d'accueil, de libre-service ou de services assistés en salle multiservice, tels que l'utilisation du Placement en ligne;
- ✓ d'information sur les mesures et les services d'emploi;
- ✓ liés à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- ✓ liés à la Loi sur la qualification et la formation professionnelle de la main-d'œuvre;
- ✓ liés au Programme d'apprentissage en milieu de travail;
- ✓ de reclassement en cas de licenciement collectif;
- ✓ de renseignements ou de référence quant aux programmes et aux services gouvernementaux.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX PERSONNES

Ces services sont offerts aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont à risque élevé de chômage de longue durée, de même qu'aux personnes en emploi dont les emplois sont menacés ou qui sont en situation de sous-emploi.

- ✓ Évaluation de l'employabilité;
- ✓ Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi : développement de l'employabilité, suivis, accompagnement, participation à des activités, programmes et mesures d'aide à l'emploi, tels que services d'aide à la recherche d'emploi, d'orientation, de stages d'exploration et d'observation, subventions salariales, notamment pour l'intégration au travail des personnes handicapées ou des personnes immigrantes, formation, programme d'aide et d'accompagnement social;
- ✓ Aide financière (allocation d'aide à l'emploi) en regard de la participation à une mesure d'aide à l'emploi.

LES SERVICES SPÉCIALISÉS OFFERTS AUX ENTREPRISES

Ces services sont offerts aux entreprises qui veulent améliorer la gestion de leurs ressources humaines ou qui souhaitent accroître les compétences de leur personnel.

- ✓ Aide-conseil en gestion des ressources humaines, notamment pour des interventions telles que :
  - le diagnostic d'entreprise;
  - la consultation en GRH;
  - l'accompagnement personnalisé de gestion (*coaching*);
  - la mise sur pied d'un service de ressources humaines;
  - la stabilisation de l'emploi;
  - le comité de concertation;
- ✓ Aide financière pour définir les besoins de formation et pour accroître les compétences des travailleurs à risque de perte d'emploi;
- ✓ Aide financière pour des projets d'envergure permettant la création d'emploi;
- ✓ Promotion et accompagnement des entreprises quant aux programmes de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour les travailleurs en emploi.

LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Les programmes d'aide financière regroupent :

- ✓ le Programme d'aide sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi;
- ✓ le Programme de solidarité sociale qui vise à offrir un soutien financier aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ;
- ✓ le programme Alternative jeunesse qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans et qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour leur démarche d'insertion socioprofessionnelle;
- ✓ les programmes spécifiques (travailleurs âgés, travailleurs licenciés collectivement, mineures enceintes, etc.).

ANNEXE B

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 2015-2016

Tableau 1
RÉPARTITION DU BUDGET D'EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES
2015-2016

Budget initial du FDMT	**33 832 100 $**
Calcul du budget initial de base	
– Budget initial du FDMT	33 832 100 $
– Moins le montant dédié pour le programme Contrats d'intégration au travail	2 350 000 $
– Moins le montant dédié au programme Jeunes en action	473 300 $
– Moins le montant alloué aux Services aux entreprises	2 895 750 $
– Moins le montant alloué à l'exercice 2015-2016 pour les ententes avec les CJE	1 963 194 $
– **Budget initial de base**	**26 149 856 $**
Répartition du budget de base	
– Enveloppe régionale de base (15 % du budget de base)[8]	22 227 378 $
– Enveloppe réservée aux CLE (85 % du budget de base)	3 922 478 $
– **Budget de base total**	**26 149 856 $**
Budget initial modifié	
– Budget initial du FDMT	33 832 100 $
– Entente du marché du travail	4 766 500 $
– Initiatives ciblées pour les travailleurs âgés	34 894 $
– Projets économiques d'envergure	881 938 $
– **Budget initial modifié**	**39 515 432 $**
Provenance du budget modifié	
– Compte d'assurance-emploi	30 796 938 $
– Fonds autonomes du Québec	8 718 494 $
– **Budget initial modifié**	**39 515 432 $**

8. L'enveloppe régionale de base sera investie dans les ententes régionales avec les ressources externes, le comité-conseil Jeunes volontaires mis en place dans la région pour mettre en œuvre la mesure Jeunes volontaires, les entreprises d'insertion et d'entraînement de la région, et d'autres ententes régionales.

Tableau 2
RÉPARTITION INITIALE DU BUDGET PAR FONDS ET PAR UNITÉS ADMINISTRATIVES
2015-2016

Unités administratives	Fonds du Québec	Fonds de l'assurance-emploi	Budget local
CLE de Lachute	878 734 $	1 952 831 $	**2 831 564 $**
CLE de Mont-Laurier	496 886 $	2 137 571 $	**2 634 457 $**
CLE de Saint-Jérôme	1 680 909 $	5 363 625 $	**7 044 534 $**
CLE de Sainte-Thérèse	1 479 502 $	5 290 817 $	**6 770 319 $**
CLE de Mirabel–Saint-Janvier	265 214 $	1 365 550 $	**1 630 764 $**
CLE de Sainte-Agathe	504 332 $	2 409 144 $	**2 913 475 $**
CLE de Saint-Eustache	1 034 496 $	3 441 264 $	**4 475 760 $**
CLE de Sainte-Adèle	377 622 $	1 788 572 $	**2 166 194 $**
Services régionalisés d'emploi	1 527 500 $	2 073 918 $	**3 601 418 $**
Services aux entreprises	0 $	3 777 688 $	**3 777 688 $**
Bureau régional	473 300 $	1 195 958 $	**1 669 258 $**
Total région des Laurentides	**8 718 494 $**	**30 796 938 $**	**39 515 432 $**

Tableau 3
RÉPARTITION DES CIBLES LOCALES DE RÉSULTATS
Cibles préliminaires 2015-2016

		Région des Laurentides	CLE de Lachute	CLE de Mont-Laurier	CLE de St-Jérôme	CLE de Ste-Thérèse	CLE de Mirabel	CLE de Ste-Agathe	CLE de St-Eustache	CLE de Ste-Adèle	Service aux entreprises
SERVICES PUBLICS D'EMPLOI											
1.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	**17 358**	1 431	1 568	4 099	3 717	953	1 735	2 553	1 302	
2.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes de l'assistance sociale	**7 180**	784	697	2 273	1 103	260	651	918	494	
3.	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	**8 564**	534	614	1 969	1 979	753	839	1 347	528	
4.	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**9 727**	802	879	2 297	2 083	534	972	1 431	730	
5.	Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**3 439**	375	334	1 089	528	124	312	440	237	
6.	Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	**3 399**	212	244	782	785	299	333	535	209	
7.	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	**557**									557
8.	Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences (CDRCMO)	**301**									301
SOLIDARITÉ SOCIALE											
9.	Nombre de sorties d'aide de dernier recours	**5 037**			2 058	1 537		1 247		196 (CSE)	
10.	Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	**85 %**	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	
11.	Taux de décisions modifiées à la suite d'une demande de révision	**21 %**	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	

Afin de distribuer équitablement les cibles de résultats entre les centres locaux d'emploi, le Conseil régional des partenaires du marché du travail des Laurentides a adopté une répartition qui repose sur l'utilisation de variables propres à chacun des indicateurs[9]. Cette façon de faire permet de prendre en compte les particularités d'une MRC pour chacun des indicateurs de résultats. Cette répartition reflète les disparités régionales et la situation des clients, tant les individus que les entreprises, pour chaque MRC.

Depuis avril 2015, le Service aux entreprises des Laurentides est responsable d'offrir les services aux entreprises et en qualification volontaire et réglementée sur l'ensemble du territoire de la région.

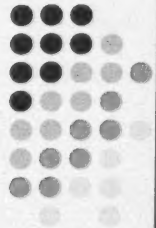

9. Le lecteur qui désire des précisions ou plus d'information sur cette répartition est invité à communiquer avec Emploi-Québec Laurentides.

ANNEXE D

COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES

Six membres représentant la main-d'œuvre	Six membres représentant les entreprises	Deux membres représentant les organismes communautaires Quatre membres issus des milieux de la formation
BASTIEN, SYLVAIN 1er vice-président CSN Laurentides Saint-Jérôme	CONSTANTIN, MICHAEL Copropriétaire Cabane à sucre Constantin Saint-Eustache	ALLAIRE, LISE Directrice générale Commission scolaire de la Rivière-du-Nord Saint-Jérôme
VACANT	CARRIÈRE, CHARLES-ALAIN Directeur général Orientech inc. Lachute	NAULT, DANIELLE Enseignante Commission scolaire Pierre-Neveu Mont-Laurier
JETTÉ, LOUISE Présidente Conseil central des Laurentides Saint-Jérôme	KABIS, CYNTHIA Directrice générale Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville Sainte-Thérèse	DUMOUCHEL, JOHANNE, vice-présidente Directrice générale Carrefour jeunesse-emploi d'Argenteuil Lachute
LACELLE, CLAUDETTE Présidente Syndicat des métallos Local 7812 (FTQ) Saint-Jérôme	BEAUCHAMP, CLAUDE Directeur des ressources humaines PACCAR du Canada ltée Sainte-Thérèse	GAUTHIER, STÉPHANE, président Directeur général Zone Emploi d'Antoine-Labelle Mont-Laurier
CARON, ÉMILIE Directrice du Centre d'emploi agricole UPA – Fédération Outaouais-Laurentides Saint-Eustache	LAROCHE, MÉLANIE Coordonnatrice du développement des clientèles et des partenariats Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes Boisbriand	SIMARD, MICHEL Directeur de la formation continue et des Services aux entreprises Collège Lionel-Groulx Sainte-Thérèse
CADOTTE, DANIEL Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) Brownsburg-Chatham	PELLETIER, ANNIE Directrice des ressources humaines RDC Contrôle ltée Blainville	LE GAL, NADINE Directrice de la formation continue et des Services aux entreprises Cégep de Saint-Jérôme Saint-Jérôme

Membre désigné représentant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)	Membre désigné représentant le ministère de l'Économie, de l'innovation et des Exportations (MEIE)	Membre d'office et secrétaire du Conseil
LAROUCHE, CLAUDETTE Directrice régionale MAMOT Saint-Jérôme	BIANKI, JOCELYN Directeur régional MEIE Saint-Jérôme	GIROUX, LISE Directrice régionale Emploi-Québec Laurentides Saint-Jérôme

BUREAUX EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES

Direction régionale

55, rue Castonguay, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Tél. : 450 569-7575
1 800 561-2687

CLE de Saint-Jérôme

85, rue De Martigny Ouest, 1er étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél. : 450 569-3075
1 800 561-0692

CLE de Saint-Eustache

367, boulevard Arthur-Sauvé, bureau 247
Saint-Eustache (Québec) J7P 2B1
Tél. : 450 472-2311

CLE de Mirabel–Saint-Janvier

13479, boulevard Curé-Labelle, bureau 205
Mirabel, Saint-Janvier (Québec) J7J 1H1
Tél. : 450 979-2313

CLE de Lachute et BDP d'Argenteuil

505, avenue Bethanie, bureau 303
Lachute (Québec) J8H 4A6
Tél. : 450 562-8533
1 800 263-2732

Services aux entreprises des Laurentides

100, boulevard Ducharme, bureau 120
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R6
Tél. : 450 435-3667
1 855 531-1714

CLE de Sainte-Thérèse

100, boulevard Ducharme, bureau 120
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R6
Tél. : 450 435-3667

CLE de Sainte-Agathe

1, rue Raymond
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2X2
Tél. : 819 326-5861
1 800 567-8334

CLE de Sainte-Adèle

400, boulevard Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N2
Tél.: 450 229-6560
1 800 363-7011

CLE de Mont-Laurier

585, rue Hébert
Mont-Laurier (Québec) J9L 2X4
Tél. : 819 623-4610
1 800 567-4562

Centre de service de Rivière-Rouge

1355, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) JOT ITO
Tél. : 819 275-5333

ANNEXE F

BUREAUX SERVICES QUÉBEC
Centre de relations avec la clientèle
1 877 644-4545

BPD de Deux-Montagnes
Centre local de services de Saint-Eustache

236, rue Hémond
Saint-Eustache (Québec)
J7P 2C4
Tél. : 450 472-1573

BPD de Labelle
Centre local de services de Mont-Laurier

585, rue Hébert, bureau 200
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2X4
Tél. : 819 623-2656

BPD de Terrebonne
Centre régional de services de Saint-Jérôme

500, boulevard des Laurentides, RC 1497
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4M2
Tél. : 450 569-3139

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2015-2016

Emploi Québec Laurentides

PAR 2015-2016